

NOUVEAUTES CONCERNANT LE TPC

- Vous rédigez 3500 mots pour un TPC de recherche.
- Vous rédigez 2000 mots pour un TPC de création.
- Vous serez évalués comme suit :
 - démarche 35 %,
 - dossier ou dossier et création 25 %,
 - soutenance 40 %
- La soutenance est composée de
 - 15 minutes de présentation
 - 25 minutes de questions et de discussion avec le jury.
- L'entretien avec un spécialiste devient facultatif.
- Tout recours à l'intelligence artificielle (AI) doit être référencé dans la bibliographie, sinon cela sera considéré comme du plagiat. Il s'agit d'une source.

Ces changements sont documentés dans le nouveau règlement des TPC commun aux cinq ECG (Mai 2024) que vous trouverez sur le site de l'ECG - onglet Travail personnel de certificat. Ces informations et ce règlement remplacent et annulent ceux qui se trouvent dans le mémento 2024-2025.